

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

### DELIBERATION N° 2023-09-114-DR/CP

Nomenclature : 1.1.10

**OBJET : ANCIEN MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉNERGIE, EXPLOITATION, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE – MISE A JOUR DES PRIX D'ACHAT DE L'ÉNERGIE DU PREMIER SEMESTRE 2023**

**Votants : 31**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 31**

**Pour: 31**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 29 septembre 2023

Pour extrait certifié  
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de la publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :*

03/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme CORRIHONS	procuration	à	Mme NOGARO
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à	Mme BAULON
M. MIREMONT	procuration	à	Mme ORDUNA
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration	à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration	à	Mme SAINT-AUBIN

#### ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	31

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien marché d'exploitation des installations de chauffage de la commune avait été conclu le 21 juin 2018 avec la Société Engie. Ce marché comprenait des prestations de fourniture d'énergie, de maintenance et d'investissement pour le groupement de commandes composé de la Ville, du CCAS de Tarnos et du Syndicat Intercommunal pour le Parc des Sports de Boucau Tarnos

Les prestations ont débuté le 01 juillet 2018 pour une durée de 5 ans, jusqu'au 30 juin 2023.

Concernant l'ancien marché, le Conseil municipal avait délibéré le 3 février 2023 pour intégrer une nouvelle tarification de prix du gaz, avec des coûts moyens de molécule.



En effet, pour l'achat du gaz, nous adhérons au groupement de commande du Sydec. Le marché d'énergie du Sydec a été relancé en 2022 avec des nouvelles conditions au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Depuis, nous avons été destinataires des bordereaux de prix unitaires détaillés de ce nouveau marché de gaz avec les prix négociés définitifs.

Afin de clore l'ancien marché n°18FS04 et de solder les dernières factures afférentes, il convient de délibérer afin de prendre en compte les prix finalisés conclus lors du groupement de commande sur le lot 8 (fourniture de gaz).

L'évolution de la facturation est chiffrée à - 30 038,74€HT soit -36 046,49€TTC.

A titre d'exemple, le coût de la molécule arrêté dans le bordereau de prix est de 88,17 euros / MWh au lieu de 95,66 euros/MWh prévu initialement.

Un nouveau marché a été lancé depuis et attribué par délibérations du 30 mars et 16 mai 2023.

Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la modification de marché, en moins-value dans le cas présent.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2194-1 relatif aux modifications de contrat,

Vu la délibération 2018-02-026 du 7 février 2018 passée en application de l'article 21-22-21 autorisant M. le Maire à lancer la procédure de consultation en appel d'offres,

Vu la décision du Maire 2018-298 du 18 juin 2018 attribuant après mise en concurrence le marché à l'entreprise Engie-Cofely Agence Adour Pyrénées à Bayonne,

Vu le contrat signé le 21 juin 2018 relatif à la fourniture d'énergie, exploitation, maintenance des installations de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire,

Vu les pièces du lot 8 du groupement de commande d'achat d'énergie coordonné par le Sydec pour la période 2023-2025,

Vu le projet de modification de contrat intégrant les tarifs définitifs du gaz,

### **DÉLIBÈRE**

**APPROUVE** le projet de modification de contrat sur le marché conclu avec la Société Engie-Cofely Agence Adour Pyrénées à Bayonne concernant les nouveaux tarifs de gaz

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat et à mandater les factures correspondantes.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 040-214003121-20230929-2023\_09\_114-DE



**DIT** que les sommes sont prévues aux budgets ;

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)